



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

DÉCISION

Appel n° AP-2005-027

Les Huiles Thuot et
Beauchemin Inc.

c.

Ministre du Revenu national

*Décision rendue
le mercredi 29 mars 2006*

EU ÉGARD À un appel interjeté aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, c. E-15;

ET EU ÉGARD À une décision du ministre du Revenu national datée du 15 septembre 2005.

ENTRE

LES HUILES THUOT ET BEAUCHEMIN INC.

Appelante

ET

LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL

Intimé

DÉCISION

À la suite de l'exposé conjoint des faits déposé par Les Huiles Thuot et Beauchemin Inc. et le ministre du Revenu national le 14 mars 2006, dans lequel ils demandent que le présent appel soit rejeté, le Tribunal canadien du commerce extérieur rejette par la présente l'appel en conformité avec l'alinéa 45a) des *Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur*.

Meriel V. M. Bradford
Meriel V. M. Bradford
Membre président

Hélène Nadeau
Hélène Nadeau
Secrétaire

Lieu de l'audience : Ottawa (Ontario)

Membre du Tribunal : Meriel V. M. Bradford, membre président

Conseiller pour le Tribunal : Dominique Laporte

Agent du greffe : Valérie Cannavino

Parties : Michael Kaylor, pour l'appellante
Yannick Landry, pour l'intimé

Adresser toutes les communications au :

Secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
15^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : (613) 993-3595

Télécopieur : (613) 990-2439

Courriel : secretaire@tcce-citt.gc.ca